



Centre de gestion  
de Seine-et-Marne  
Fonction Publique Territoriale

## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

DELIBERATION  
N° 22/01

### EXERCICE 2022 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

DATE DE CONVOCATION  
Le 21 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à neuf heures trente, s'est réuni en son siège, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne THIBAULT, Présidente et Maire d'ARVILLE.

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
<b>Mme Anne THIBAULT</b> Maire de ARVILLE - Présidente	Présente	<b>Mme Isoline GARREAU</b> Maire de DIANT	Excusée
<b>M. Jacques HEESTERMANS</b> Adjoint au Maire de Cesson 1 <sup>er</sup> Vice-Président	Présent	<b>M. Vijay-Damien POIRIER</b> Conseiller municipal Mairie de CESSON	Excusé
<b>M. Mathieu VISKOVIC</b> Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 2 <sup>ème</sup> Vice-président	Présent	<b>M. Pascal FOURNIER</b> Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Excusé
<b>M. Gérard CHOMONT</b> Maire de Crégy-les-Meaux 3 <sup>ème</sup> Vice-président	Présent	<b>Mme Gisèle DEVIE</b> Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX	Excusée
<b>M. Jean-François BERGAMINI</b> Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Présent *	/	
<b>Mme Monique BOURDIER</b> Maire de BOULEURS - Secrétaire du bureau	Présente	<b>Mme Analia HALLER</b> Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Présente * ** A voté pour M. BOUCHART qui lui a donné pouvoir
<b>Mme Joëlle VACHER</b> Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ETANG – Membre du bureau	Présente	<b>Mme Valérie BENARD</b> Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY	Excusée
<b>Mme VERTENEUILLE Nicole</b> Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Excusée	<b>Mme Béatrice RIOLET</b> Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER	Présente

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20220127-22-01-DE  
Date de réception préfecture : 04/02/2022

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
<b>M. Gérard CHANCLUD</b> Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Membre du bureau	Excusé	<b>M. David CHARPENTIER</b> Adjoint au Maire de ESBLY	Présent
<b>M. François BOUCHART</b> Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé Pouvoir à Mme HALLER	<b>Mme Françoise SAVY</b> Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Excusée
<b>Mme Nathalie DUTRIAUX</b> Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Présente	<b>M. Vincent MEVEL</b> Maire de LARCHANT	Excusé
<b>M. Bernard JACOTIN</b> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Excusé Pouvoir à Mme THIBAUT	<b>M. Pierre YVROUD</b> Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Excusé
<b>Mme Marie-Martine SALLES</b> Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Présente *	<b>M. Yves JEGO</b> Conseiller municipal – Mairie de MONTEREAU-FAULT-YONNE	Excusé
<b>Mme Nicole BUROT</b> Adjointe au Maire de EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Présente	<b>M. Laurent JACQUIN</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Excusé
<b>M. Patrick SNAKOWSKI</b> Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Excusé	<b>M. Jacques DELPORTE</b> Adjoint au Maire de FERRIERES-EN-BRIE	Excusé
<b>M. Thierry SEGURA</b> Maire de BOISSETTES	Présent *	<b>Mme Martine WESOLOWSKI</b> Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Excusée
<b>Mme Céline MICHARD</b> Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Présente	<b>Mme Ornella GUY</b> Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Excusée
<b>M. Gilles GROSLEVIN</b> Maire de SOLERS	Présent	<b>Mme Pascale PRUNET</b> Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Présente * **
<b>M. François RATIER</b> Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Excusé	<b>M. Serge DURAND</b> Adjoint au Maire de LE MEE-SUR-SEINE	Présent
<b>M. Julien BOUSSANGE</b> Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Présent	<b>Mme Valérie JACQUENET</b> Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Excusée
<b>Mme Pascale LEVAILLANT</b> Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	Présente	<b>Mme Claude RAIMBOURG</b> Adjointe au Maire de DOUE	Excusée
<b>M. Christian TAILLEFUMIER</b> Conseiller municipal - Mairie de HERICY	Présent	<b>M. Alain AUBRY</b> Maire de LE MESNIL-AMELOT	Excusé
<b>Mme Ghyslaine COURET</b> Adjointe au Maire de MONTEVRAIN	Excusée	<b>M. Jacques KECK</b> Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Excusé

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Accusé de réception en préfecture  
077-287708325-20220127-22-01-DE  
Date de réception préfecture : 04/02/2022

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
<b>Mme Eliane FERRER</b> Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	<b>Mme Isabelle PERIGAUT</b> Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire de PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Excusée
<b>Mme Emmanuelle VIELPEAU</b> Adjointe au Maire de MEAUX	Excusée	<b>M. Didier ATTALI</b> Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Excusé
<b>Mme Colette BOISSOT</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée	<b>Mme Annie FERRI</b> Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
<b>Mme Marie-Liesse DUPUY</b> Adjointe au Maire de MELUN	Excusée	<b>Mme Monique CELLERIER</b> Adjointe au Maire de MELUN	Excusée

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monique BOURDIER

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
M. David SERGEANT	Responsable des Finances
Mme Stéphanie PETROVIC	Assistante de direction

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	9
Présents prenant part au vote	20
Présents ne prenant pas part au vote	2
Pouvoirs	2
Votants	22

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,
- le règlement intérieur du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne,
- le rapport joint en annexe portant sur les orientations budgétaires 2022 du Centre de gestion de Seine-et-Marne,

CONSIDERANT :

- que le débat d'orientations budgétaires (DOB) est un exercice réglementaire imposé par le Code général des collectivités territoriales,
- qu'il s'appuie désormais sur le rapport d'orientations budgétaires (ROB),

- qu'en effet, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les modalités de cette étape obligatoire dans le cycle budgétaire,
- que dans les deux mois précédant le vote du budget, le Président de l'établissement présente au conseil d'administration un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette,
- que ce rapport comporte également la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,
- qu'il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Après en en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022 à partir du rapport d'orientations budgétaires présenté par Mme la Présidente et transmis aux membres du conseil d'administration (joint en annexe).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 27 janvier 2022



La Présidente du Centre de gestion,  
Maire d'Arville,

Anne THIBAULT  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Date de transmission au représentant de l'Etat : 04/02/2022

Date d'affichage : 04/02/2022